

conseil municipal de Montréal, sous les ordres de son maire et du président de son comité exécutif, a opposé à l'affectation de fonds, dans leur budget de 1955, à cette activité particulière. Que cette décision soit bonne ou mauvaise, il ne nous appartient pas d'en discuter ici. Je dirai qu'il y a à Montréal et jusqu'au sein du conseil municipal un fort mouvement d'opinion en désaccord profond avec ceux qui s'opposent à ce que la ville apporte son appui à la défense civile. Je dirais à la Chambre qu'une pétition, peut-être serait-il plus exacte de dire une motion,—qui figure en ce moment à l'ordre du jour du conseil municipal et qui, m'a-t-on dit, est appuyée par 42 des 99 conseillers municipaux,—un grand nombre des autres n'ayant pas encore été pressentis,—demande que les autorités municipales reprennent l'examen de cette décision et contribuent plus activement aux affaires de la défense civile à Montréal.

Afin de dissiper tout doute à cet égard, je dis que pour ma part je regrette on ne peut plus la façon dont la ville et certaines personnes importantes ont éludé leurs responsabilités en la matière. J'espère qu'elles reviendront sur leur décision. D'autre part, il convient de se rappeler que le ministre lui-même a été en quelque sorte dupé d'une fois à l'autre en cette affaire. Lors de l'examen des crédits l'an dernier et à d'autres moments, il a dit que nous étions sur le point d'aboutir à un accord avec la ville de Montréal. Cette année lorsque le comité des crédits s'est réuni en avril, il venait d'en parler avec le maire de Montréal et il s'attendait, a-t-il dit, à des résultats concrets. Je me souviens que les journaux ont publié des déclarations semblables vers le mois de mars 1955. Le maire était à Ottawa ou le général Worthington s'était rendu à Montréal. Un accord n'allait point tarder. En avril 1956, on le disait imminent. J'ose dire que le ministre va nous dire ce matin que nous sommes à la veille d'un accord. A en juger par ce qui s'est déjà passé, il ne faut pas trop tabler, monsieur le président, sur ces accords éventuels car nos espoirs ont déjà été déçus.

Certains citoyens de Montréal ont compris et assumé leurs responsabilités envers leurs concitoyens en matière de défense civile. Ils ont décidé d'agir et ils ont organisé la défense civile sans l'aide de personne dans la ville de Montréal. A cet égard, je rends hommage à la collectivité de Notre-Dame-de-Grâce qui, le ministre le sait, est à l'origine de toute cette organisation. Les membres de cette institution de défense civile se réunissent régulièrement et représentent une assez forte

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

partie de la population de la ville. Le groupe fait de son mieux pour aller de l'avant.

J'ai une demande à adresser directement au ministre à ce sujet. Aucun organisme de ce genre ne peut durer sans recevoir l'appui de quelqu'un en autorité. Il semble bien évident que la ville de Montréal n'est pas prête à lui donner maintenant l'appui nécessaire. Je rappelle au ministre qu'aucun appui financier ne peut venir de la ville avant juin prochain, puisque le budget municipal, qui a été adopté en mars 1956, s'applique à la période qui va jusqu'en juin 1957. L'organisme en cause ne peut donc pas compter en ce moment sur l'aide immédiate de la ville. D'autre part, il a, je crois, un besoin urgent de trois choses. Il a besoin d'un endroit pour se réunir; il a besoin d'outillage pour travailler et il a besoin de protection pour ses membres au cours de leur travail et dans l'exercice de leurs fonctions.

Le ministre a toujours soutenu que la seule façon d'aider aux organismes locaux sur place, comme celui que j'ai mentionné, est de passer par les municipalités et les provinces. Mais le ministre reconnaîtra aussi que ces restrictions ont été imposées en vertu des règlements, non pas en vertu de la loi. Autant que je sache,—je n'ai pu que faire des recherches rapides ce matin,—aucune loi du Canada n'interdit au ministre de prendre des initiatives, demain s'il le désire, pour aider un organisme local en particulier qui est distinct de la municipalité où il se trouve. C'est précisément le cas qui nous occupe. Nous avons un organisme de défense civile qui ne peut recevoir d'aide par les voies régulières. Il veut accomplir du travail et il a besoin de l'aide fédérale, aide qui est accordée parcimonieusement par centaines de milliers de dollars dans tout le reste de notre pays.

A mon avis, monsieur le président, le ministre a une décision bien nette à prendre. Permettra-t-il que plus d'un million de citoyens de Montréal soient exposés à un danger imminent par l'absence de toute organisation de défense civile, absence causée par son refus de prendre les mesures nécessaires en vue d'aider l'organisation de défense civile locale, ou agira-t-il comme se doit d'agir tout homme d'État pour aider cette organisation dans son travail? Autrement, je ne vois rien en ce moment qui puisse permettre à cette organisation d'espérer de croître, de prospérer ou de poursuivre...

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Certainement.